DOSSIER DE PRESSE
Lundi 28 août 2023

RISQUES MAJEURS / PLUIE-INONDATION
À MONTPELLIER, S'ADAPTER : UNE PRIORITÉ

Montpellier

SOMMAIRE

Mot du Maire de Montpellier.....5

1 - Les Montpelliérains, premiers acteurs de leur sécurité..6

1) Avant l'évènement, développer sa culture du risque.....6

2) Pendant l'évènement, adopter les bons réflexes.....11

2 - Les moyens d'actions de la Ville.....12

Montpellier lauréate 2022 du Label Résiliences France collectivités avec 3 étoiles et candidate en 2023.....14

L'agence européenne Copernicus (le programme européen devenu une référence pour l'observation de la Terre) l'a confirmé : juillet 2023 a été plus chaud de 0,72°C par rapport à la moyenne des mois de juillet sur la période 1991-2020. L'hémisphère Nord et certains pays du pourtour méditerranéen en particulier ont enregistré des records de températures avec un réchauffement sans précédent des eaux de l'Atlantique et de la Méditerranée. En Espagne, en Algérie, en Tunisie, en Grèce et en Italie, les épisodes de canicule se sont aussi accompagnés d'incendies dévastateurs.

En 2022, sur 37 événements gérés par la Ville, 24 étaient liés à des risques naturels tels que la canicule, la prévention feu de forêt, la sécheresse, la pluie-inondation (avec des épisodes orageux et méditerranéens intenses), ou le vent violent.

Ces évènements autrefois plus rares, tendent à se répéter et s'intensifier, notamment au niveau de la région méditerranée, un hot-spot mondial du dérèglement climatique. A Montpellier comme ailleurs, s'adapter pour mieux se protéger devient donc une priorité pour tous : autorités et administrés.

Alors que la saison à risque pluie-inondation a débuté le 15 août, il est important de rappeler, comme chaque année, à la population comment elle peut se préparer à affronter un phénomène exceptionnel et quel rôle elle doit jouer pour devenir acteur de sa sécurité et de celle de leurs proches, notamment aux côtés des différents services intervenants pour leurs protections.

C'est pourquoi, lundi 28 août 2023 à 14h Sébastien COTE, Adjoint au Maire, délégué à la Protection de la population, à la Tranquillité publique et aux Affaires militaires, Yvan NOSBÉ, Conseiller municipal, délégué à la Réserve Citoyenne, au Plan communal de sauvegarde, en présence du Contrôleur général du SDIS 34, Eric FLORES et de Alix ROUMAGNAC, Président de Predict Services animent une conférence de presse consacrée à la prévention et à la gestion des risques, en particulier à l'aléa pluie-inondation.

Quai du Pirée – septembre 2022 - © CH.Ruiz/Montpellier3M

Face au changement climatique, il n'y a qu'une seule solution : l'action ! A Montpellier, nous voulons être sur tous les fronts de l'adaptation. Nous invitons tous les Montpelliérains à s'engager également sur cette voie.

Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Les 3 principales saisons à risques à Montpellier :

- **ORAGES-PLUIE-INONDATION** : du 15/08 au 15/12
- **GRAND FROID-NEIGE-VERGLAS** : du 01/11 au 31/03
- **CANICULE-FEUX DE FORET** : du 01/06 au 15/09.

1 - LES MONTPELLIERAINS, PREMIERS ACTEURS DE LEUR SÉCURITÉ

Se préparer à vivre un évènement climatique exceptionnel est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les citoyens. Devenir acteur de sa sécurité, c'est assurer sa propre sécurité mais aussi celle des autres ; une posture résiliente et solidaire dans l'intérêt de tous. En ce sens, la Ville a décidé d'intensifier l'information préventive ces dernières années avec l'appui, depuis 2021, de la Réserve Communale de Sécurité Civile dont les membres vont désormais à la rencontre des Montpelliéraines et Montpelliérains tout au long de l'année, sous différentes formes.

1) AVANT L'ÉVÈNEMENT, DÉVELOPPER SA CULTURE DU RISQUE

Comme dans de nombreux territoires, en France et dans le Monde, désormais exposés à des évènements récurrents et violents, les Montpelliéraines et Montpelliérains sont invités désormais à s'adapter aux risques. Cet apprentissage passe notamment par l'acquisition progressive d'une culture du risque.

A. S'INFORMER

LE GUIDE PRATIQUE DES RISQUES MAJEURS

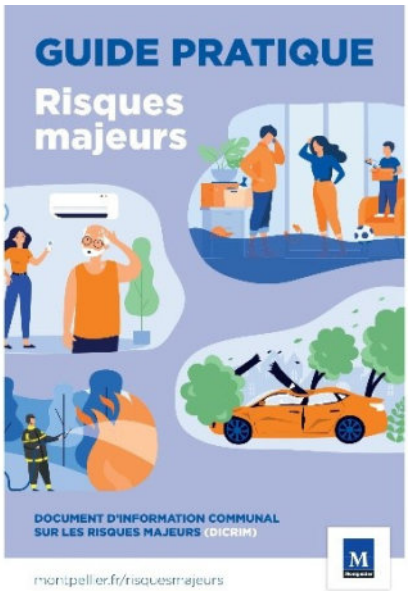

Pratique, illustré et ludique, le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permet aux usagers de connaître les risques, de mieux identifier les dangers auxquels ils peuvent être exposés, les dommages prévisibles, les moyens d'alerte et d'information, les mesures de sécurité qu'ils peuvent prendre ainsi que les dispositifs de protection et de sauvegarde existants mis en œuvre par les pouvoirs publics.**

Ce guide complète la palette d'outils développés par la Ville pour informer et protéger les Montpelliérains en cas de survenue d'un événement de sécurité civile et permet de vous préparer à faire face à des situations d'urgence.

Il contribue aussi à la réalisation du Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) de votre foyer, et doit être complété par un kit d'urgence (sac contenant les premières nécessités, en cas d'évacuation rapide du domicile et pour être automne dans les premiers temps par exemple).

Le DICRIM est disponible dans les principaux équipements de la collectivité (Hôtel de Ville, maisons pour tous, mairies de proximité, médiathèques…) et téléchargeable sur montpellier.fr/risquesmajeurs

L'AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE

La Ville rappelle que les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM doivent être apposées par l'exploitant ou le propriétaire à l'entrée :

- des établissements recevant du public lorsque l'effectif du public et du personnel est supérieur à 50 personnes,
- des locaux à usage d'habitation regroupant plus de 15 logements,
- des immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service, lorsque le nombre d'occupants est supérieur à cinquante personnes. **(obligation légale précisée par l'article R125-14 du Code de l'environnement)**
-

L'affiche communale est téléchargeable sur le site : montpellier.fr/risquesmajeurs

LA PAGE MONTPELLIER.FR/RISQUESMAJEURS

Cette page informe les usagers sur tous les risques majeurs, les consignes et démarches à effectuer le cas échéant, comme par exemple l'obligation légale de débroussaillement (OLD) qui s'impose à certaines propriétaires. Elle permet de consulter le guide pratique des risques majeurs (DICRIM) et de s'inscrire à la Téléalerte pour être alerté par SMS et en temps réel en cas d'événement majeur connu sur le territoire.

Chaque citoyen peut également prendre connaissance du risque qu'il encourt au plus près de son lieu de vie ou de travail grâce à l'application cartographique des risques majeurs de la Ville de Montpellier. L'utilisateur entre une adresse ou une référence cadastrale du lieu recherché pour obtenir la connaissance des risques. Il peut également directement pointer sur la carte afin d'afficher ces informations, mais aussi se géolocaliser à l'aide d'un smartphone. Celle-ci facilite par ailleurs la réalisation de l'Etat des Risques et des Pollutions ainsi que l'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL), une obligation en vertu du code de l'environnement.

De la même manière, en été, une carte recense les lieux frais et les points d'eau accessibles au plus près de soi.
https://www.montpellier.fr/4650-les-risques-et-menaces.htm

B. SE SENSIBILISER AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS

AVEC LA RÉSERVE CITOYENNE

Des réservistes sur l'opération Montpellier change avec vous - © Ville de Montpellier – juin 2023.

Depuis juin 2021, date de sa création, la Réserve communale de sécurité civile de Montpellier a réalisé 21 missions de prévention des risques majeurs auprès des usagers.

Présents et identifiables sur de nombreuse manifestations comme par exemple l'Antigone des Associations, le FISE, les Hivernales… les réservistes vont désormais régulièrement à la rencontre des Montpelliéraines et Montpelliérains. Au travers d'animations ludiques et pédagogiques, ils les informent et les sensibilisent, sur les risques présents sur le territoire et les bons comportements à adopter en cas d'alerte.

Ces derniers mois, ils sont également intervenus auprès des agents de l'INSET, des jeunes licenciés du MHB, des seniors des clubs de l'Âge d'or ou encore dans les quartiers auprès des adhérents de plusieurs Maisons pour tous ou lors de l'opération Montpellier Change avec Vous, avec toujours le même objectif : contribuer à rendre chaque citoyen acteur de sa sécurité et de celle de ses proches.

Une Réserve citoyenne associée également aux Grands Rassemblements et à la gestion de crise

Après plus de deux ans d'activités, la RCSC de Montpellier, composée actuellement de 69 bénévoles, présente un premier bilan qui témoigne de son action au service de la sécurité des Montpelliérains.
Aux 21 missions de prévention s'ajoutent 15 missions opérationnelles. Equipés de radios, en lien permanent avec le Poste de Commandement Interservices situé à l'Hôtel de Ville, les réservistes ont pris part au dispositif de sécurité de plusieurs Grands Rassemblements (Marathon, FISE, Fête de la Musique, Antigone des Associations). Depuis sa création, la Réserve citoyenne a également apporté un soutien important à la gestion de la crise COVID, à l'accueil d'urgence des réfugiés ukrainiens, de sinistrés suite à un incendie d'habitation collective, ou encore à la mise à jour pour le CCAS, du registre des personnes vulnérables. Ces dernières ont été également jointes, en 2022 et cette année, par les bénévoles mobilisés à l'occasion des vigilances canicule qui sont présentées.

Rejoindre la RCSC : https://www.montpellier.fr/4574-reservecitoyenne.htm sachant qu'un 3è appel réservistes sera lancé avant la fin de cette année.

EN PARTICIPANT A LA 2È JOURNÉE NATIONALE TOUS RÉSILIENTS FACE AUX RISQUES

Tous résilients face aux risques, une 2è Journée Nationale pour s'informer, réagir, se protéger

A l'initiative de l'Etat, le 13 octobre prochain, partout à travers la France, des événements seront organisés pour sensibiliser et informer les Français, des risques majeurs, notamment climatiques, présents sur leur territoire, développer leur culture du risque et plus globalement leur résilience et leur préparation à la survenance d'un évènement exceptionnel.

Citoyens, entreprises, employeurs publics, élus et collectivités territoriales, établissements d'enseignement, opérateurs publics, associations, experts et spécialistes de la prévention et de la gestion des catastrophes, médias… seront interpellés. L'objectif visé est de permettre à chacun de devenir davantage acteur de sa sécurité et de celle de ses proches.

A Montpellier, un Village de la Prévention pour apprendre en s'amusant

Comme en 2022, la Ville et la Métropole en partenariat avec des acteurs de la prévention et de la gestion des risques du territoire (Préfecture 34, EPTB Lez, Académie de Montpellier, Université de Montpellier Campus Richter – ESEQ, SDIS 34, Croix Rouge Française de l'Hérault, Protection Civile de l'Hérault, Association prévention MAIF – Fédération Balez), s'associeront vendredi 13 octobre 2023 à la 2è édition de la Journée Nationale « Tous résilients face aux risques ». Cette année, un Village de la Prévention sera ouvert au public place du Nombre d'Or. Il s'agira pour les participants, au travers d'animations ludiques et pédagogiques (énigmes, jeux, quizz, casques de réalité virtuelle, mises en situation, ateliers…), d'apprendre en s'amusant sur les risques climatiques auxquels ils peuvent être confrontés à Montpellier : pluie-inondation, canicule-sécheresse et feux de forêt. Le parcours, à effectuer seul ou en équipe, se présentera sous la forme d'épreuves à passer.

Un Village ouvert à tous

Tous les Montpelliérains à partir de 9 ans sont invités à venir apprendre à mieux se protéger des risques le vendredi 13 octobre. Ils pourront se présenter à l'accueil du Village entre 9h et 18h pour effectuer tout ou partie du parcours (durée entre 15 et 45 mn). En partenariat avec l'Académie de Montpellier, les classes de Cm1-Cm2 des écoles du quartier Centre et des bassins à risques ont été conviées à participer au Village. Plus de 200 enfants sont attendus pour être sensibilisés par les différents acteurs.

Un parcours pédagogique « A la découverte du Lez » proposé lors de la 1ère édition

En 2022, la Ville et la Métropole de Montpellier, en partenariat avec l'Établissement public territorial de bassin EPTB (Lez), s'étaient associés à la première édition de la journée nationale « Tous résilients face aux risques » au travers de deux opérations labellisées par l'Etat. Un parcours pédagogique composé de 9 panneaux d'information avait été installé durant deux mois, le long des berges du Lez, pour découvrir ou redécouvrir le fleuve emblématique de Montpellier, ses caprices et les moyens de le préserver mais aussi de s'en protéger. Les agents des deux collectivités avaient été par ailleurs invités à participer à un exercice de gestion de simulation de crise.

Un parcours destiné aux usagers des bords du Lez et à tous les Montpelliérains - © Ville de Montpellier – octobre 2022.

C. SE PRÉPARER

Se préparer, c'est réduire sa vulnérabilité face aux risques et contribuer à assurer sa sécurité et celle de son entourage, sans attendre les secours.
Il existe plusieurs façons de se préparer à vivre une situation de crise :

- **Réaliser le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) de son foyer, et/ou le Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté (POMSE) de son établissement ou de son entreprise.**

Les sinistres surviennent souvent brutalement et désorganisent notre quotidien, rendant parfois inopérants les réseaux routiers, d'alimentation en gaz, en eau, en électricité… Ces désordres peuvent gêner durablement la progression des secours et accroître chez une victime le sentiment de solitude. La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen.
L'objectif du plan vise principalement à se mettre en sûreté (famille, proches, public, salariés, biens matériels…) et organiser son autonomie, dès la notion d'une vigilance ou d'une alerte et durant toute la période à risque. Maintenant, c'est à vous d'agir !
Dans le même esprit, un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est produit dans les établissements scolaires et de petite enfance, complété par des exercices de mise en situation.

- **Constituer son kit d'urgence**

La préparation d'un kit d'urgence pour les membres de la famille, composé de plusieurs éléments tels que des médicaments ou encore du matériel de première nécessité, une copie de ses papiers d'identité, quelques vêtements, de l'eau et des denrées non périssables est recommandée. Préparé avant la crise, il permet d'évacuer son domicile rapidement en ayant l'assurance de disposer des ressources essentielles pour être autonomes durant les premières 72 heures de la crise (ex : incendie d'habitation, inondation) qui sont les heures les plus critiques, y compris en l'absence d'évacuation de son domicile (bouteilles d'eau, nourriture, énergie…).

- **Réduire la vulnérabilité de son lieu de vie face aux risques,**

Comme par exemple à travers l'obligation légale de débroussaillement qui concerne certains propriétaires. **Débroussailler terrains et chemins d'accès** est en effet une action qui peut empêcher la propagation du feu et faciliter l'intervention dans les meilleures conditions des sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Tous les ans, la Ville lance une campagne de sensibilisation des propriétaires dès le mois de décembre.
D'une manière générale la bonne connaissance de son lieu de vie, de ses points forts et de ses points faibles et le cas échéant son adaptation au risque (surélévation de meubles, pose de batardeau…) offrent également la possibilité de réduire sa vulnérabilité en cas de crise.

- **Les gestes qui sauvent**

Porter secours à tout moment à des personnes en difficulté physique peut s'avérer essentiel pour sauver des vies humaines. Les trois premières minutes qui suivent un accident sont cruciales pour une victime afin de maximiser ses chances de survie en bonne santé. Apprécier une situation, alerter les secours, porter les gestes de premiers secours… ne s'improvisent pas. Or, on le sait, en situation d'urgence ou de crise, il est bien difficile de garder la tête froide.
Les formations sont délivrées par des organismes agréés par le ministère chargé de l'intérieur (Direction de la sécurité civile). En savoir plus : https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/les-formations-aux-gestes-de-premiers-secours

2) PENDANT L'ÉVÈNEMENT, ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

A. RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Respecter les consignes spécificités du risque et celles émises par les autorités
- S'informer de la situation
- Éviter tout déplacement
- Réduire au maximum les appels téléphoniques, ne téléphoner qu'en d'urgence vitale
- Couper l'électricité
- Ne pas prendre l'ascenseur

B. S'INFORMER DE LA SITUATION ET DE SON ÉVOLUTION

Lors d'un événement, les usagers sont invités à se tenir informés de la situation et de son évolution.
De nombreux canaux d'information existent :

- La carte vigilance départementale et prévisions météorologiques pour Montpellier sur la page vigilance.meteofrance.com et le fil Twitter @meteofrance

Le site de la Ville **www.montpellier.fr** et les fils Twitter : **@Montpellier_** et Facebook : **@villemontpellier34**

- le site de la Préfecture 34 **http://www.herault.gouv.fr/** et le fil Twitter **@Prefet34**
- La carte vigilance départementale et prévisions météorologiques pour Montpellier sur la page **vigilance.meteofrance.com** et le fil Twitter **@meteofrance**
- La **carte Territoire Méditerranée Ouest** sur Vigicrues **https://www.vigicrues.gouv.fr/** et le fil Twitter **@Vigicrues**
- **France Bleu Hérault sur 100.6 ou 101.1 FM** ou sur internet **francebleu.fr** et le fil Twitter **@bleuherault**
- Inforoute 3M **montpellier3m.fr/inforoute** qui informe les usagers sur la circulation sur la Métropole

4 niveaux de vigilance à reconnaître

2x / jour Météo France public une carte et un bulletin de vigilance météorologique (06h et 16h, voire plus régulièrement en période d'événement).
Cette vigilance permet d'éveiller l'attention et d'anticiper sur un événement à risque sur le département.

C. DONNER L'ALERTE

Témoin ou victime d'un accident ou d'un événement grave pouvant mettre en danger des personnes, **le citoyen doit alerter les secours dès que possible en déclinant** : son identité, le lieu précis et la nature de l'incident, le nombre de personnes impliquées et leur état.
Appeler le 18 ou le 112.

2 - LES MOYENS D'ACTION DE LA VILLE

A. ALERTER

LA TÉLÉALERTE

La téléalerte est un service gratuit de la Ville de Montpellier permettant aux Montpelliérains de recevoir une alerte par SMS et/ou mail (en fonction du niveau de vigilance) en cas de risque majeur sur le territoire ou localisé près de chez eux.

L'inscription est possible toute l'année sur **montpellier.fr/telealerte** pour les résidents, les entreprises, les travailleurs et personnes de passage (touristes, étudiants...) dont l'adresse ou le géopositionnement (sur une carte) est situé sur le périmètre de la commune.

FR-ALERT

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.
Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.
Le système FR-Alert est déclenché par les services de l'Etat. Tout comme les sirènes du SAIP, le Maire peut faire appel au Préfet pour renforcer les moyens d'alerte sur son territoire.

LES SIRÈNES DU SAIP (SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS)

La Ville dispose de 17 sirènes nationales du SAIP sur son territoire qui ont pour objectif d'alerter les populations en cas d'un danger immédiat (menace, agression, sinistre ou catastrophe). Un test est réalisé tous les premiers mercredis du mois à 12h15 par la Préfecture.
En cas de risque avéré, l'activation des sirènes sera suivie d'une information.

LES ENSEMBLES MOBILES D'ALERTE (EMA)

Les Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA) sont des dispositifs de type haut-parleur avec sirène, utilisés pour diffuser des messages vocaux d'alerte. La police municipale circulera avec des véhicules équipés en suivant un itinéraire préalablement établi. Ce dispositif d'alerte permet de prévenir rapidement l'ensemble des citoyens situés dans une zone géographique étendue.

Exercice de simulation de crise au PCC - © Ville de Montpellier – octobre 2022

B. PROTÉGER ET SOUTENIR LES POPULATIONS

En cas d'événement majeur et au regard de son niveau de gravité (vigilance orange ou rouge), le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) peut être activé, en relation étroite avec l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) et la Préfecture de l'Hérault.
Une cellule de crise rassemblant les différents services municipaux concernés ainsi que les partenaires de la sécurité civile, est mobilisée au sein du poste de commandement communal (PCC), ouvert à cette occasion.

Ce dispositif coordonné permet d'assurer une veille (météorologique), organiser la réponse communale, alerter et informer la population, mettre en place des actions de protection et de soutien en fonction de l'évolution de la situation : interdiction d'accès dans un secteur à danger, annulation ou report de manifestation, fermeture à la circulation de points bas inondables, mise à l'abri de populations exposées aux inondations, sécurisation de l'espace public, accueil et hébergement d'urgence des sinistrés, aides aux démarches d'indemnisation de catastrophes naturelles.
Une formation et des exercices pratiques sont réalisés régulièrement auprès des parties prenantes mobilisées, pour maintenir les acquis et les réflexes en cas d'événement dimensionnant.

Montpellier lauréate 2022 du Label Résiliences France collectivités avec 3 étoiles et candidate en 2023

Ce Label, remis par le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale, permet d'évaluer, sous la forme de questionnaires, la préparation des collectivités en s'intéressant plus particulièrement :

- aux grands piliers de la gestion des risques : la protection, la prévention, l'information et la gestion de crise.
- aux politiques publiques et activités liées à la sécurité civile : risques naturels, technologiques, sanitaires, menaces (cyber-sécurité, attentat), sécurité publique, grand rassemblement…

Lauréate en 2022, la Ville de Montpellier s'est vue décerner 3 étoiles pour son niveau de préparation et ses capacités de résilience. Le Label vient récompenser un effort collectif et sur la durée des agents de la Ville et de la Métropole en matière de prévention et de gestion des risques. Il devient un outil de suivi et d'amélioration continue de la résilience collective, avec un label réinterrogé chaque année puisque la Ville s'est de nouveau portée candidate au label en 2023.

Un Label réinterrogé chaque année - ©Ville de Montpellier – octobre 2022

Notes

CONTACT PRESSE

Malika FARHI
Attachée de presse
Montpellier Méditerrannée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 47 / 06 21 73 19 77
m.farhi@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Montpellier